

JURIDICTIONS

SAISON 2024-2025
RELEVE DES SANCTIONS

N°21 DU 06 02 2025

Commission : Discipline
Date : 6 février 2025

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	01 02 25	CS ST MICHEL	3 Matchs de suspension	Art 1.2, 4 et CTDA	Joueur	03 02 25	55€
D2	26 01 25	ES LINARS	2 Matchs à huis clos avec sursis	Art 2.1b et 4.1.1 du Règlement Disciplinaire	Club	07 02 25	0€
D3	01 02 25	ENT. NERCILLAC REPARSAC	7 Matchs de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 02 25	160€
D3	01 02 25	ST SEVERIN PALLUAUD	8 Matchs de suspension	Art 13.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 02 25	195€
U17	01 02 25	FC CROUIN	7 Matchs de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 02 25	160€
U17	01 02 25	STADE RUFFECOIS	7 Matchs de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 02 25	160€

JURIDICTIONS

SAISON 2024-2025

RELEVE DES SANCTIONS

N°21 DU 06 02 2025

U15	01 02 25	GJ MBCR	4 Matchs de suspension	Art 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 02 25	60€
U15	01 02 25	JARNAC SPORT	3 Matchs de suspension	Art 7 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 02 25	55€

Lien vers le [Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire](#) en vigueur.

Le Président : Marcel Buisson

La Secrétaire : Didier Aubin

Commenté [CD1]: annexe-2-aux-rg-reglement-disciplinaire-saison-2024-2025